



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Étaient présents : Serge FALIU, Angélique MENAGE, Micheline VOINIER, Philippe OLLIVON, Stéphane TALIER, Dominique TURPIN, Thierry LABARTHE Isabelle BUKI

Pouvoirs : Hélène MAHAUT à Micheline VOINIER, Geoffroy BOURBE à Philippe OLLIVON, Fanny MAISON à Isabelle BUKI, Marilisa TEIXEIRA à Dominique TURPIN.

Absents : Mylène SKALSKI, Gérard WELKER, Nicolas GODARD

Formant la majorité des membres en exercice.

**INFORMATIONS**

Monsieur le Maire fait part d'une bien triste nouvelle en informant le conseil municipal de la disparition de Christopher MOLLIN, survenue le 17 juin dernier, à l'âge de 33 ans. Christopher habitait Nézel depuis plus d'une dizaine d'années et beaucoup le connaissaient en tant que cordonnier, métier qu'il avait exercé dans la galerie marchande de Carrefour Flins. Monsieur le Maire et Angélique Ménage se sont rendus aux obsèques le lundi 25 juin à l'église des Mureaux et ont adressé à sa famille les condoléances du conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont permis le bon déroulement des festivités du mois de juin. Bravo pour la fête du village, pour la kermesse de l'école, pour la fête de la musique très appréciée, pour la fête du tennis, pour les représentations de théâtre et de danse.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers et agents pour le bon déroulement de l'inauguration du centre de loisirs Bellevue le vendredi 1er juin. Ce fut un plaisir immense pour le conseil municipal d'accueillir les Nézelais venus nombreux. Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat accompagné de Madame Sophie Primas nous avait fait l'honneur de sa présence tout comme Monsieur Gérard Drouin, sous-préfet de Mantes, Monsieur Pierre Bédier président du département des Yvelines, Monsieur Philippe Tautou président de la communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, Monsieur Philippe Benassaya président d'IngénierY et nos collègues maires voisins : Madame Maryse Di Bernardo (La Falaise), Monsieur Pascal Chavigny (Flins). La création du centre de loisirs Bellevue et des salles associatives et culturelles de l'étage furent une aventure passionnante pour toute l'équipe.

Nous souhaitons le plus grand bonheur à tous les enfants qui vont fréquenter les lieux, que leur épanouissement fasse la joie de leurs familles.

Monsieur le Maire invite la commission culture et la commission des salles à étudier la mise à disposition de ces salles aux associations et de travailler ensemble sur la mise en place d'un point lecture ainsi que la programmation d'expositions culturelles.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement du policier municipal Olivier DUBOIS qui rejoindra la police pluri communale d'Epône-Mézières-Nézel fin septembre 2018. Un grand merci à Fanny MAISONS qui nous a bien conseillé dans cette mission.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2018 du service de médecine préventive du CIG. Ce rapport est disponible au secrétariat.

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Monsieur Pierre Jean Roux invité à présenter au conseil son projet de restaurant éphémère « DI FER RAN » : Un concept de restaurant éphémère itinérant se déplaçant dans les villages pour proposer une cuisine maison, locale et de saison. Monsieur ROUX précise la possibilité d'intégrer dans ce projet des jeunes de la commune en insertion.

Les comptes rendus des séances précédentes sont validés par le conseil municipal.

## ORDRE DU JOUR

- 1/ Convention de mise à disposition au profit de l'association les coteaux de la Mauldre
- 2/ Conversion d'une servitude accordée en vente de l'assiette constituant le fonds servant
- 3/ Demande de subvention contrat de ruralité
- 4/ Attribution des subventions 2018 caisse des écoles, ccas et admr
- 5/ Décision budgétaire modificative numéro 2
- 6/ Prise en charge d'un sinistre inférieur à la franchise contractuelle assurance
- 7/ Mise à jour du plan communal de sauvegarde
- 8/ Mise à jour du tableau des effectifs
- 9/ Convention sur les charges de fonctionnement avec la commune d'Epône

Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour concernant l'actualisation du dispositif des contrats aidés. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal approuve cet ajout à l'ordre du jour.

### 1° Convention de mise à disposition au profit de l'association Les Coteaux de la Mauldre

Reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du mois de septembre

### 2° Conversion d'une servitude accordée en vente de l'assiette constituant le fonds servant

Reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

### 3° Demande de subvention contrat de ruralité DLB/2018/ 29

Suite aux réunions des commissions finances et travaux, et suite aux réunions de conseil relatives aux opérations d'investissements majeurs sur la commune, monsieur le Maire avait déposé conformément aux souhaits des élus des demandes préalables de subventions auprès de nos partenaires financiers principaux : Etat, Région, Département, CU etc...

Certaines opérations étaient éligibles au contrat rural et d'autres au contrat de ruralité (porté par la CU GPSEO au nom de l'Etat pour les communes rurales).

Nous avons le plaisir de voir notre étude sur la performance énergétique des bâtiments scolaires ainsi que la rénovation de la salle des fêtes retenues pour être financées par la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Pour information, sur les 73 communes de la CU GPSEO seulement 8 communes bénéficieront d'un contrat de ruralité sur la période 2018-2020 et Nézel a obtenu le meilleur subventionnement : 70% soit 120 000 euros de dotation de soutien à l'investissement public local (DSIPL)

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant **l'isolation thermique et rénovation du bâtiment école/salle des fêtes,**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance de la circulaire de Messieurs le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Cohésion des territoires n° NOR INTB1804486J du 7 mars 2018 concernant la Dotation de soutien à l'investissement public exercice 2018,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

**ADOpte l'avant-projet de : Isolation thermique et rénovation du bâtiment école/salle des fêtes**

Pour un montant de 172 000 euros H.T soit 206 400 euros TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DSIPL programmation 2018 contrats de ruralité,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

Coût de l'Opération HT		172 000 €
Cofinancements	Département	0 €
	Région	0 €
	Etat (DSIL contrat de ruralité)	120 100 €
	CU GPSEO	0 €

	Autres	0 €
	<b>Total cofinancements</b>	120 100 €
<b>Reste à charge MO</b>		<b>51 900 €</b>

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2018 et 2019, article 21318 section d'investissement,

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

#### 4° Attributions des subventions 2018 (suite) DLB/2018/ 30

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération complémentaire à celle prise lors du conseil municipal du 24 mai concernant l'attribution des subventions aux associations. Cette délibération concerne les établissements publics autonomes (CCAS et Caisse des Ecoles) ainsi que l'ADMR (aide à domicile en milieu rural).

Il est proposé de retenir les montants de subventions suivants :

ETABLISSEMENTS PUBLICS AUTONOMES	Subvention 2018 accordée (en euros)
Caisse des Ecoles	6 000 ,00
CCAS	4 800,00
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>10 800,00</b>

AUTRES ETABLISSEMENTS	Subvention 2018 accordée (en euros)
ADMR (aide à domicile en milieu rural) Maule	2 470 ,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les crédits inscrits au BP 2018,  
Vu le rapport de la commission finances  
Vu la délibération d'attribution des subventions prise au conseil du 24 mai 2018,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**- En complément de la précédente délibération décide d'attribuer aux établissements publics autonomes une enveloppe de 10 800 euros répartis de la manière suivante : 4 800 euros pour le CCAS et 6 000 euros pour la Caisse des Ecoles.**

- et décide d'attribuer à l'ADMR une subvention de 2470 EUROS

- Autorise le Maire à signer toutes pièces y afférent

**5° Décision budgétaire modificative n°2  
DLB/2018/ 31**

Suite à la délibération qui vient d'être prise pour l'attribution des subventions, Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de prendre la décision budgétaire modificative suivante :

Article 657362 (65) Ccas – 3000

Article 6574 (65) subvention fonctionnement + 3000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette décision budgétaire modificative,
- autorise Monsieur le Maire à faire en tout point le nécessaire pour cette modification budgétaire

**6° Prise en charge d'un sinistre inférieur à la franchise contractuelle assurance  
DLB/2018/ 32**

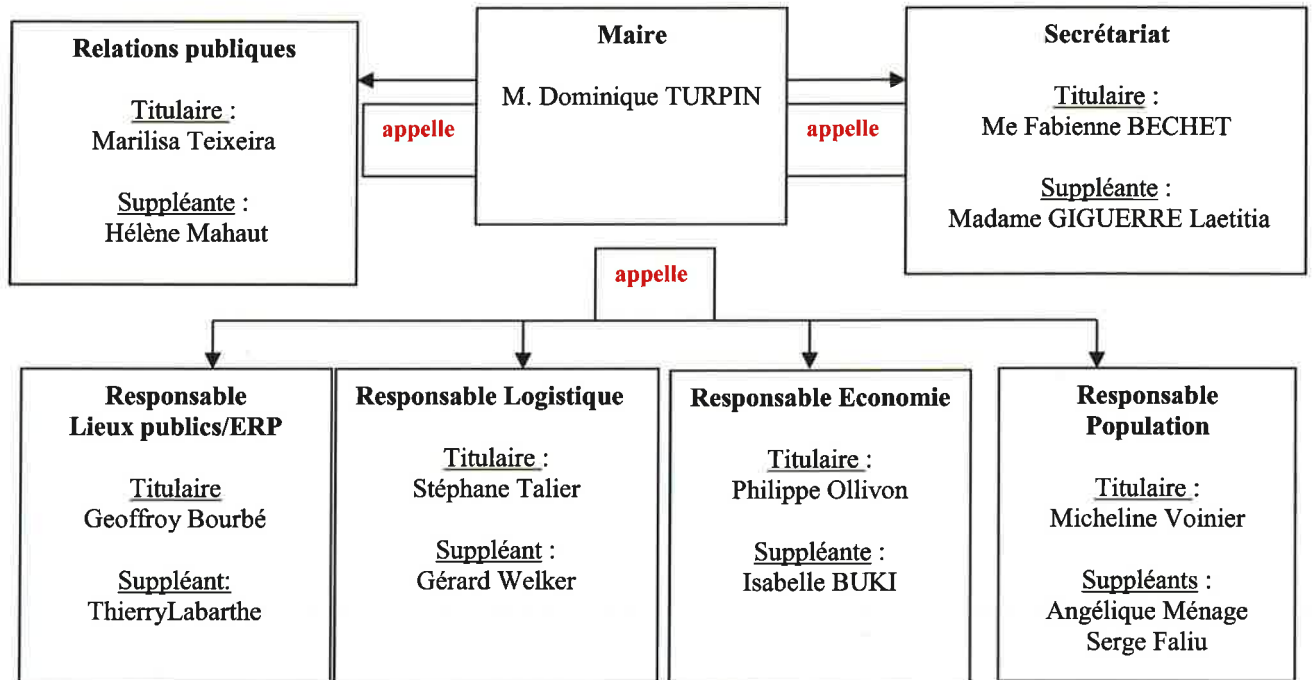
Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le 27 juillet 2017 un véhicule stationné sur un parking de la commune a reçu un projectile à hauteur de sa vitre arrière en provenance de la débroussailleuse utilisée par les services techniques de la commune. Par courrier du 26 mai 2018, la SMACL nous informe que le montant des dommages étant inférieur à la franchise contractuelle de l'assurance et la responsabilité de la commune étant engagée il convient de régler directement ce litige avec le lésé et de lui verser la somme de 138,16 euro.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, décide de régler directement le litige avec le lésé et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire dans cette affaire.

**7° Mise à jour du plan communal de sauvegarde  
DLB/2018/ 33**

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de réactualiser notre **Plan Communal de Sauvegarde**.

Il convient tout d'abord de renouveler la Cellule de Crise Municipale(CCM). Monsieur le Maire suggère l'organisation suivante :



Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la désignation des membres de la Cellule de Crise Municipale du Plan Communal de Sauvegarde, suivant le tableau ci-dessus.
- De faire en tous points, le nécessaire en cette affaire

**8° Mise à jour du tableau des effectifs  
DLB/2018/ 34**

Le conseil municipal à l'unanimité approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents suivante :

Création d'un poste d'agent communal polyvalent 24 heures hebdomadaire à compter de septembre 2018 suite à la fin du dispositif des cui cae

**TABLEAUX DES EMPLOIS PERMANENTS**

**Secrétaire Générale**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Attaché	Administratif	A	24h30	1

**Police municipale**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Gardien Brigadier	Police	C	35h	1

	municipale		
--	------------	--	--

**Services Administratifs (guichet ouvert et guichet fermé)**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint administratif territorial	Administratif	C	28h	1
Adjoint administratif territorial	Administratif	C	27h	1
Adjoint administratif territorial	Administratif	C	35h	1

**Services Techniques**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technique	C	35h	1
Adjoint technique territorial	Technique	C	35h	2

**Agent technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Sanitaire et sociale	C	35h	1

**Entretien des bâtiments et surveillance cantine**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint technique *	Technique	C	23h	1
Agent polyvalent *	Technique	C	14h	1
Agent polyvalent *	Technique	C	24h	1

**Surveillance cantine**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent polyvalent *	technique	C	8h	1
Agent polyvalent *	technique	C	12h	1

**Sécurité**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent polyvalent *	Technique sécurité	C	6h30	1

**Enfance et Jeunesse**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Educateur de jeunes enfants	sociale	B	35h	1

Agent social	sociale	C	35h	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	médico sociale	C	35h	2

*\*Postes pouvant être pourvus par des agents non titulaires sous le fondement de l'article 3.3 de la loi du 26 janvier 1984*

#### 9° Convention sur les charges de fonctionnement avec la commune d'Epône DLB/2018/ 36

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention proposée par la commune d'Epône pour le partage des frais de scolarité relatifs aux dérogations accordées entre nos deux communes.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal approuve la convention sur les charges de fonctionnement avec la commune d'Epône.

#### 10° Actualisation du dispositif contrats aidés DLB/2018/ 35

Notre commune favorise l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi par le biais des CUI-CAE et des contrats avenir.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération est prise chaque année pour la mise en œuvre de ce dispositif. Cette délibération mérite d'être actualisée au regard des différentes évolutions intervenues depuis.

Le Conseil Municipal peut délibérer pour la création de postes au sein de la commune. Cependant, ces contrats de droit privé ne sont pas comptabilisés dans les **effectifs**.

Le dispositif des contrats aidés prenant fin il convient d'actualiser cette délibération. Un agent employé sur la commune en contrat unique d'insertion bénéficie de mesures dérogatoires permettant de renouveler son contrat. En conséquence il convient de délibérer pour prolonger ce dispositif pour cet agent.

#### ***Absence de prise en compte dans les effectifs***

Pendant toute la durée de la convention mentionnée ci-dessus, les bénéficiaires des CUI-CAE ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'effectif pour l'application à l'employeur, des dispositions législatives et réglementaires qui se réfèrent à une condition d'effectif minimum des salariés.

Il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour actualiser le dispositif, et autoriser l'autorité territoriale à signer les conventions, à percevoir l'aide de l'Etat et à verser le salaire de l'agent.



Notre commune peut donc recourir à ce dispositif en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

- UN C.A.E. est prolongé au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'aide ATSEM à raison de 32 heures par semaine (temps de travail annualisé)

L'Etat prend en charge jusqu'à 90 % (au maximum) de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune (de l'établissement) sera donc minime. Le CAE RSA est subventionné par Conseil Général à hauteur de 90%..

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les

Le conseil municipal, après en avoir **délibéré**, à l'unanimité

**DECIDE d'adopter la proposition du Maire,**

**AUTORISE le Maire à signer les conventions correspondantes, à percevoir les aides de l'Etat et à verser les salaires aux agents dans la limite des crédits inscrits au budget chaque année.**

### QUESTIONS DIVERSES :

Micheline VOINIER rapporte qu'elle a été interpellée par une administrée concernant des poubelles impasse de la Mauldre qui resteraient sorties sur les trottoirs toute la semaine.

Monsieur le Maire veillera à ce qu'un rappel soit fait aux résidents sur les bonnes règles à respecter en matière de ramassage des ordures ménagères.

Micheline VOINIER précise également que les MARPA ouvriront première quinzaine de septembre.

Stéphane TALIER rapporte qu'il a représenté la municipalité lors de la manifestation sportive organisée par le Tennis Club de Nézel (TCN) dimanche dernier. Il remercie le TCN pour le bon accueil qui lui a été réservé lors de la fête du tennis. Il informe le conseil municipal des suggestions qui lui ont été remonté à cette occasion :

- Equiper les buts du terrain de foot de filets,
- Installer des agrès de sport à l'espace Pierre BREMARD,
- Avoir des terrains de tennis couverts.

Monsieur le Maire prend bonne note de ces suggestions et en étudiera la faisabilité avec les commissions correspondantes et les services techniques.

Angélique MENAGE rapporte qu'elle a été interpellée sur les tarifs des activités culturelles pratiquées à la maison des Arts d'Aubergenville. Monsieur le Maire rappelle qu'il a sollicité monsieur Thierry MONTANGERAND nouveau Maire d'Aubergenville sur la nécessité de reconsidérer les tarifs face aux nouvelles organisations territoriales et aux nombreux Nézelais qui fréquentent l'établissement. La diminution des tarifs devrait être prochainement votée par le conseil municipal d'Aubergenville pour se situer aux alentours d'une majoration de 20% pour les extra-muros par rapport aux tarifs applicables aux Aubergenvillois.

Serge FALIU indique un problème de visibilité dû à une voiture (un 4X4 de couleur blanche) très souvent mal garée dans le haut de la route de Montgardé. Monsieur le Maire trouve cela fâcheux et va demander à notre police pluri communale de faire des contrôles dans cette zone.

**Plus personne ne demandant la parole, le conseil est clos à 23H30.**



Dominique TURPIN

Maire de Nézel

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
NEZEL**

**SEANCE DU JEUDI 28 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Étaient présents : Serge FALIU, Angélique MENAGE, Micheline VOINIER, Philippe OLLIVON, Stéphane TALIER, Dominique TURPIN, Thierry LABARTHE Isabelle BUKI

Pouvoirs : Hélène MAHAUT à Micheline VOINIER, Geoffroy BOURBE à Philippe OLLIVON, Fanny MAISON à Isabelle BUKI, Marilisa TEIXEIRA à Dominique TURPIN.

Absents : Mylène SKALSKI, Gérard WELKER, Nicolas GODARD

Formant la majorité des membres en exercice.

**EMARGEMENT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS**

<b>Prénom, nom</b>	<b>Emargement ou à défaut raison de l'empêchement</b>
Angélique MENAGE	
Serge FALIU	
Micheline VOINIER	
Dominique TURPIN	
Stéphane TALIER	
Philippe OLLIVON	
Isabelle BUKI	
Thierry LABARTHE	